



Règlement du jeu-concours « Cherche et trouve » *Vitrail & BD*

ARTICLE 1 : PREAMBULE

La Cité du Vitrail, service de la Direction des Archives et du Patrimoine du Département de l'Aube, domiciliée au 31 Quai des Comtes de Champagne 10000 TROYES organise un jeu-concours gratuit, sous la forme d'un jeu « cherche et trouve », en partenariat avec la librairie Le Bidibul.

Ce concours prend comme point de départ l'exposition *Vitrail & BD*, présentée à la Cité du Vitrail du 30 septembre 2025 au 8 mars 2026.

À l'issue du jeu-concours, cinq personnes parmi les candidats seront tirées au sort pour remporter un prix.

Le présent règlement définit les règles applicables au concours. La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants et son application par les entités organisatrices.

ARTICLE 2 : THÈME DU CONCOURS

Les participants sont invités à résoudre des énigmes sur l'ensemble d'un parcours composé de deux lieux : la Cité du Vitrail et la librairie Le Bidibul.

À la Cité du Vitrail, les participants devront retrouver plusieurs œuvres de l'exposition à partir de détails ; dans la librairie Le Bidibul, les participants devront découvrir plusieurs personnages de l'exposition cachés en plusieurs endroits du magasin.

ARTICLE 3 : ORGANISATION DU CONCOURS

Le jeu-concours se déroulera du mardi 16 décembre 2025, 10h00 au dimanche 4 janvier 2026, 17h00. Date et heure française de réception faisant foi.

Annonce des gagnants : lundi 12 janvier 2026.

Récupération des prix : à partir du mardi 13 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026, à la Cité du Vitrail pendant les horaires d'ouverture.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION

4.1 Les participants

Sont exclus du concours :

- Les membres du personnel de la Cité du Vitrail ;
- Les membres du personnel de la librairie Le Bidibul ;
- Toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la gestion du jeu ou au déroulement.

La participation d'une personne mineure se fait sous l'entièvre responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

Une seule participation à ce concours est autorisée par personne.

4.2 Actions à effectuer

Chaque participant devra, en respectant les jours et heures d'ouverture des deux lieux :

- Récupérer un formulaire de réponse auprès de la librairie Le Bidibul ou à la Cité du Vitrail ;
- Effectuer les deux étapes du parcours d'énigmes : à la Cité du Vitrail et à la librairie Le Bidibul. Les deux étapes peuvent se faire sur des jours différents, dans le respect des dates butoirs du concours ;
- Répondre correctement à toutes les énigmes des deux lieux ;
- Remplir de manière complète le bulletin de participation dédié aux coordonnées, au dos du formulaire de réponse.
- Déposer le formulaire de réponse dans les boîtes prévues à cet effet, situées à la Cité du Vitrail et à la librairie Le Bidibul.

Les modalités de réponse à fournir par les candidats sont définies dans le formulaire de réponse. Ce dernier figure en page 6 du présent règlement.

Le bulletin de participation figure en page 7 du présent règlement.

Les participants pourront commencer le parcours d'énigmes par le lieu de leur choix, mais devront résoudre toutes les énigmes des deux lieux. Les réponses correctes mais résolues sur un seul lieu seront considérées comme incomplètes.

Toute participation incomplète ne pourra être prise en compte.

Toute participation effectuée après le dimanche 4 janvier, 17h00, ne pourra être prise en compte. Seules la date et l'heure française de réception feront foi.

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera demandée. Cette autorisation figure en page 8 du présent règlement.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations transmises par les participants ne seront utilisées que dans le cadre du jeu-concours.

L'inscription au concours vaut accord du participant au traitement de ses données pour la réalisation et le suivi du jeu-concours.

4.3 Conditions d'accès

L'étape du parcours à la Cité du Vitrail est soumise à un billet d'entrée, selon les tarifs en vigueur.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

À l'issue du concours, cinq gagnants seront tirés au sort. La librairie Le Bidibul et la Cité du Vitrail se portent garants de la validation de chaque participation selon les conditions de participation édictées dans l'article 4 du présent règlement.

Les gagnants seront avertis personnellement à l'issue de cette réunion par téléphone et par envoi d'un courriel à l'adresse électronique indiquée dans le formulaire, à partir du 12 janvier 2026.

Hors la communication par la Cité du Vitrail des résultats aux gagnants, aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

ARTICLE 6 : LOTS ET DUREE DE VALIDITE

Chaque lot sera composé d'objets boutique de la Cité du Vitrail, liés à l'exposition et/ou aux collections permanentes, ainsi que des bandes dessinées et/ou goodies fournis par la librairie Le Bidibul. L'ensemble de chaque lot a une valeur estimative de 15 à 20 euros.

Ces dotations ne peuvent en aucun cas donner lieu à un échange contre leur valeur en espèces. La Cité du Vitrail et la librairie Le Bidibul se réservent la possibilité de proposer un lot d'une autre nature de valeur équivalente.

Les récompenses seront à récupérer uniquement à la Cité du Vitrail jusqu'au 31 mars 2026, pendant les horaires d'ouverture.

Les gagnants n'ayant pas retiré leur prix dans le délai imparti seront déchus de leur lot et ne pourront prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit.

ARTICLE 7 : RESPECT DU REGLEMENT

La participation à ce concours implique la pleine acceptation par les concurrents du présent règlement et des décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires.

Le non-respect du règlement entraîne la nullité de la candidature.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute question relative à ce jeu-concours devra être formulée par écrit à l'adresse mail suivante : documentation.citeduvitrail@aube.fr.

ARTICLE 8 : DEPOT ET MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT

Le règlement est disponible sur le site de la Cité du Vitrail : <https://cite-vitrail.fr/fr>

Il sera envoyé sur simple demande adressée par mail à l'adresse :
documentation.citeduvitral@aube.fr

ARTICLE 9 : ACCORD PARENTAL

L'accord parental comprend l'acceptation de la participation du mineur au concours selon les termes fixés par le présent règlement, et notamment son article 10 relatif aux données personnelles, au droit à l'image et aux droits voisins d'interprète, et l'acceptation que le mineur reçoive, le cas échéant, une des dotations offertes dans le concours.

ARTICLE 10 : DONNEES PERSONNELLES

La Cité du Vitrail et la librairie Le Bidibul, organisateurs du jeu concours, prennent les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'ils détiennent ou qu'ils traitent dans le respect des dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le Bidibul, la Cité du Vitrail et le Conseil départemental sont responsables du traitement qu'ils mettent en œuvre pour leur propre compte avec les données transmises par les candidats.

Ils traitent les données personnelles uniquement pour la réalisation de l'objet du règlement du jeu-concours et de son suivi.

Les candidats acceptent que la librairie Le Bidibul, la Cité du Vitrail et le Département de l'Aube, dans le cadre de la communication des résultats du jeu :

- collectent leur nom, prénom, coordonnée postale, adresse électronique et numéro de téléphone ;
- publient leurs nom et prénom, ainsi que leurs photographies, sur leurs supports de communication interne ou externe (magazine départemental, site internet, réseaux sociaux etc.) pendant une durée de 5 ans à compter de la remise des récompenses, soit jusqu'au 13 janvier 2031.

Les données à caractère personnel collectées dans le formulaire sont à destination des employés de la Cité du Vitrail et de la librairie Le Bidibul, organisateurs du jeu-concours.

Pour les gagnants du jeu-concours, les données à caractère personnel collectées relatives à leur participation seront conservées pour une durée de 5 ans à compter de la proclamation des résultats.

Pour les autres participants, leurs données à caractère personnel collectées seront conservées pour une durée de 3 mois à compter de la proclamation des résultats.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel, les participants au jeu-concours peuvent accéder aux données les

concernant ou demander leur effacement. Ils disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données)

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données dans le cadre du jeu-concours, les participants peuvent contacter le délégué à la protection des données (DPO).

Contacter notre DPO par voie électronique : DPO@aube.fr

Contacter notre DPO par voie postale : Hôtel du Département
2 rue Pierre Labonde – B.P 394
10026 TROYES Cedex

Si le participant estime, après avoir contacté le DPO, que ses droits informatique et libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, il peut adresser une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Article 11 : RESPONSABILITES

Les Organisateurs ne sauraient voir leurs responsabilités engagées du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement.

L'Organisation ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur les mentions à indiquer par les personnes ayant participé au jeu-concours.

Par ailleurs, les Organisateurs du jeu-concours déclinent toute responsabilité pour les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entièvre et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

Les Organisateurs se réservent le droit, si les circonstances l'exige, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours sans que leur responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le site internet : <https://cite-vitrail.fr/fr> et sur les réseaux sociaux de la Cité du Vitrail et de la librairie Le Bidibul.

Les Organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

Les Organisateurs pourront annuler tout ou partie du jeu-concours, s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.



FORMULAIRE DE RÉPONSE

CITÉ DU VITRAIL

Pour cette étape, veuillez indiquer le titre du vitrail auquel chaque détail se rapporte. Les titres figurent sur les cartels explicatifs, sous les œuvres.

Détail 1 :

.....

Détail 2 :

.....

Détail 3 :

.....

Détail 4 :

.....

Détail 5 :

.....

Détail 6 :

.....

LIBRAIRIE LE BIDIBUL

Pour cette étape, retrouvez chaque Fée Grisaille cachée dans la librairie et décrivez son déguisement.

Fée Grisaille 1 :

.....

.....

Fée Grisaille 2 :

.....

.....

Fée Grisaille 3 :

.....

.....



BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM.....
PRÉNOM.....
ADRESSE.....
.....
TÉLÉPHONE (des parents si mineur)
COURRIEL (des parents si mineur)
DATE DE NAISSANCE/...../.....

Je déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve l'ensemble des dispositions du règlement du jeu-concours « *Cherche et trouve* » organisé par la Cité du Vitrail et la librairie Le Bidibul.

Date/...../.....

Signature

AUTORISATION PARENTALE SI PARTICIPANT MINEUR

Je soussigné(e),

NOM.....Prénom.....
Demeurant

Exerçant l'autorité parentale sur l'enfant mentionné ci-dessus

Autorise celui-ci à participer au jeu-concours « *Cherche et trouve* » organisé par la Cité du Vitrail et la librairie Le Bidibul.

En signant la présente autorisation, je reconnaiss et accepte expressément la participation de mon enfant au jeu-concours.

J'accorde à la Cité du Vitrail le Département de l'Aube et la librairie Le Bidibul le droit de communiquer les noms et prénoms du mineur sur lequel j'exerce l'autorité parentale aux fins de leur identification.

Fait à Le

Signature :

Les données collectées dans le cadre du présent jeu-concours seront traitées et conservées dans les conditions fixées à l'article 10 du règlement du jeu-concours.